



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Projets de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 mai 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Règlement 222-109-2026 amendant le *Règlement de zonage 222-2008* afin d'apporter plusieurs modifications**
- **Règlement 225-22-2026 amendant le *Règlement 225-2008 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'apporter plusieurs modifications (omnibus);**
- **Règlement 611-02-2026 amendant le *Règlement de lotissement 611-2025* afin d'apporter des modifications à l'article sur la forme des lots;**
- **Règlement 613-02-2026 amendant le Règlement sur les permis et certificats 613-2025 afin d'apporter plusieurs modifications (omnibus)**
- **Règlement 614-2026 sur les ententes relatives à des travaux municipaux**

Les règlements concernent l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Sauveur.

Une assemblée publique aura lieu le **3 juin 2026** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 mai 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA